



Lundi le 18 aout 2014

À la session extra ordinaire du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 16H30, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; mesdames les Conseillères JENNIFER VADNEAU, VICKY DUBEAU, NANCY DAGENAIS et Messieurs les Conseillers JACQUE GAUTHIER, CLAUDE PICHÉ, MAURICE LAFLEUR tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

110-08-2014

- Attendu que** la Municipalité d'Otter Lake a adopté le schéma de couverture de risques en incendie le 1 mars 2011, résolution 39-03-2011;
- Attendu que** le schéma de couverture de risques en incendie donne à la municipalité l'immunité contre les poursuites si toutes les actions du schéma sont rencontrées;
- Attendu que** l'action 28 du schéma stipule que la municipalité doit s'assurer d'obtenir du centre d'appels d'urgence 9-1-1 et du service de répartition secondaire, un service conforme au *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence*;
- Attendu que** l'article 52.1 de la Loi sur la sécurité civile stipule que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit, afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire, s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 ayant obtenu un certificat de conformité conformément à la présente section;
- Attendu que** la compagnie Groupe CLR avait jusqu'au 31 décembre 2013 pour se conformer;
- Attendu que** la compagnie Groupe CLR n'a toujours pas obtenu la certification requise, mettant la municipalité en péril.

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake avise la compagnie Groupe CLR qu'on annule notre contrat en date du 18 novembre 2014.

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

111-08-2014

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 16H45.

Adopté

GRAHAM HAWLEY, Maire

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale